



PARLEMENT JURASSIEN GROUPE SOCIALISTE

Quelle réaction à la diminution de la subvention du CJB au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont ?

Lors de sa dernière séance, le Conseil du « Jura bernois » (CJB) a décidé de diminuer sa subvention annuelle au Musée jurassien des arts et d'histoire de Delémont.

Actuellement de 65'500 francs, elle passera en 2020 à 15'500 francs, ce qui correspond à une réduction de 75 % ! Le Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont reçoit d'autres subventions : 274'000 francs de la République et Canton du Jura, 120'000 francs de la ville de Delémont, (+ 228'000 francs de contre-prestations pour les bâtiments et 15'000 francs de la Bourgeoisie de Delémont.

Ce musée bénéficie des subventions annuelles de ses fondatrices, (article 5 des statuts de la fondation du Musée). D'autre part, les ledits statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation des quatre fondatrices (article 13). En d'autres termes, si le CJB et le canton de Berne devaient effectivement se décider à se désengager du musée, ils ne pourraient tout simplement pas supprimer la subvention annuelle bernoise, même s'il reste toujours loisible au canton de Berne et au CJB de revoir leur contribution annuelle à la baisse. Il faudrait, pour ce faire, un accord de la République et Canton du Jura ainsi que des communes municipale et bourgeoise de Delémont.

L'état actuel des biens du musée découlant d'une convention de partage datant de la création du canton du Jura, cette convention devrait, le cas échéant, faire l'objet de nouvelles négociations. Au vu de ce qui précède, le gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-il au courant officiellement de la décision abrupte du CJB ?**
- 2. Est-il prêt à faire respecter les statuts et les conventions concernant ce musée ?**
- 3. Y a-t-il eu des discussions préliminaires entre le CJB et le Gouvernement jurassien avant cette décision ?**
- 4. Que pense le gouvernement de la façon de faire du CJB ?**
- 5. Le gouvernement est-il disposé à suivre les décisions bernoises ?**

Vellerat, le 8 mars 2019

Le responsable :


Pierre-André Comte